

**RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Exécution des articles L2121-10 et L2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la Ville de Loches
se réunira en **séance extraordinaire**
en l'Hôtel de Ville de LOCHES le :

LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 À 18 H 30

* * *

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	FINANCES
62	Adoption d'un protocole d'accord transactionnel (péril rue Porte Poitevine)

Fait à Loches, le 28 octobre 2024

Le Maire,



Marc ANGENAULT